

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILLAYA DE B.B. ARRERIDJ

DAIRA DE RAS EL OUED

COMMUNE DE RAS EL OUED

NUMERO FISCAL : 3402 0588 511

NUMERO STATISTIQUE :0984 3402 900 1137

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les articles 65 et 82 du décret présidentiel n°= 15/247 du 16 SEPTEMBRE 2015 portant règlement des marchés publics et de délégation de service public et après l'examen et l'analyse des différentes soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimal relative pour la réalisation de projet suivant :

- Réalisation des travaux de voirie et réseaux divers (VRD) au lotissement Kallaliz + 125 lots, 2ème tranche, Commune de Ras El Oued.

Le projet attribue provisoirement selon critère de choix "moins -disant "à l'entreprise suivante :

<i>Attributaire provisoire du Marché</i>	<i>Numéro fiscal</i>	<i>Offer technique</i>	<i>Offer financier</i>	<i>Délai D'exécution</i>
SARL REO TRAVAUX BEN HAMADI AZZOUZ	002534046758237	58.00 POINTS	14.439.230,00 DA	90 JOURS

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de parution de cet Avis dans la presse nationale, et ce conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n°= 15/247 du 16 septembre 2015 portant règlement des marchés publics et de délégation de service public

Pour ceux qui sont intéressés par les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du bureau des marchés dans un délai de 03 trois jours à compter de la date de parution de cet avis dans la presse nationale, et ce conformément aux dispositions de l'article 82 du même décret présidentiel.

Le Président de l'APC